

<b>Numéro</b>	<b>09</b>
<b>Objet</b>	<b>SERVICE PUBLIC DE GESTION ET PREVENTION DES DECHETS - AUTORISATION D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI</b>
<b>Rapporteur</b>	<b>Jean-Pierre ABEL</b>

Date de convocation et d'affichage : 25 février 2022

La séance, présidée par Monsieur François BAROIN, Président, est ouverte à 19h40.

**Nombre de membres**

- En exercice : 135
- Présents : 110
- Votants (présents + pouvoirs) : 130

**Présents :** ABEL Jean-Pierre, BAGATTIN Mélanie, BAROIN François, BAUDOUX Bruno, BAZIN-MALGRAS Valérie, BEAUSSIER Jean-Marie, BETTINGER Sylviane, BOISSEAU Dominique, BILLET André, BLANCHARD Dominique, BLANCHON David, BLASCO Thierry, BLASSON Christian, BURRI Marie-Luce, BUTAT André, CHALVET Marie-Ange, CHAMPAGNE Anicet, CHATEL Laurent, CHEVALIER Bertrand, CHOISELAT Emmanuel, COURTOIS Jean-Christophe, DAHDOUN Fadi, DE VILLEMEREUIL Gérard, DEHARBE Dominique, DELAITRE Guy, DENIS Valéry, DESROUSSEAU Pascal, DRAGON Jean-Luc, DRIAT Boris, DUCHÊNE Annie, DUQUESNOY Olivier, DUSACQ Maxime, FARINE Bruno, FINOT Patrick, FLEURET Dominique, GACHOWSKI Jacques, GARIGLIO Elisabeth, GARNERIN David, GATOUILLET Marcel, GAUTHIER Anne-Sophie, GERARD Fabien, GESNOT Dany, GIRARD Marc, GIRARDIN Olivier, GOUJARD Pascal, GRAFTEAUX-PAILLARD Marie, GUITTON Jordan, GULTEKIN Gulcan, GUNDALL Philippe, HIMEUR Aïcha, HANDEL William, HELIOT-COURONNE Isabelle, HENNEQUIN Virgil, HENRI Pascal, HIRTZIG Jack, HONORÉ Nicolas, HOUARD Bruno, HUMBERT Christophe, HUP Carole, JOANOT Emmanuel (suppléant), JOUAULT Gervaise, KIEHN Patricia, LASNIER Jean (suppléant), LANDREAT Pascal, LANOUX Claudie, LEBECQ Jérémy, LÉCORCHÉ Jean-Pierre, LEDOUBLE Catherine, LEMELLE Flavienne, LEPRINCE Didier, LEQUIEN Ombeline, LEROY Marie-Thérèse, LEYMBERGER Brigitte, MAGLOIRE Arnaud, MALARMEY Michelle, MANDELLI François, MARTINOT Bruno, MARTY Rémy, MEIRHAEGHE Jean-François, MEIRHAEGHE Sonia, MENNETRIER Nicolas, MONTAGNE Jean-Jacques, MOSER Alain, NINOREILLE Francine, NONCIAUX-GRADOS Véronique, OUADAH Karima, PAUWELS Cécile, PETIT Christine, POIVEZ Kevin, PORTIER-GUENIN Françoise, POTTIER Denis, QUINTART Sylvie, RAGUIN Jacky, RAYMOND Arnaud, RENOIR Gilles, RESLINSKI Jean-François, RICHARD Vincent, RICHARD Sophie, ROBLET Bernard, ROUSSEAU Pauline, ROUSSELOT Nicole, SEBEYRAN Marc, THIENOT Régis, THOMAS Christine, TRESSOU Marie-Hélène, VAN DE ROSTYNE Alain, VIARDOT Gaëlle, VIART Jean-Michel, VOLHUER Michel, ZAJAC Anna.

**Excusés et ont donné pouvoir :** BECARD Francis à BAZIN-MALGRAS Valérie, BOUDADI Rachida à OUADAH Karima, BRET Marc à THOMAS Christine, CHAMPAGNE Bernard à GIRARDIN Olivier, CHOMAT Christophe à HIRTZIG Jack, CORNEVIN Jean-Pierre à ZAJAC Anna, DA ROCHA Katia à GUITTON Jordan, FRAENKEL Stéphanie à BAZIN-MALGRAS Valérie, FRAPIN David à ROUSSELOT Nicole, GAURIER Marlène à RAYMOND Arnaud, GAURIER Claude à GARNERIN David, GANTELET Bruno à CHEVALIER Bertrand, GONCALVES José à GARIGLIO Elisabeth, GROSJEAN Patrick à VIART Jean-Michel, GUILLAUMET Virginie à LEMELLE Flavienne, JOLLIOT Marie-France à FARINE Bruno, LE CORRE Marie à LEQUIEN Ombeline, LEMELAND Carole à SEBEYRAN Marc, SERRA Frédéric à BAUDOUX Bruno, SOMSOIS Hervé à VIARDOT Gaëlle,

**Excusés :** BEURY Loëtitia, CASTEX Jean-Marie, HUBINOIS Alain, SAINTON Michel, SIMON Éric.

Nombre de votants	Non-participation	Suffrages exprimés		Abstention
		Pour	Contre	
130		130		

**Le Conseil Communautaire approuve à l'unanimité des suffrages exprimés, le présent rapport.**

**CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 04 MARS 2022****SERVICE PUBLIC DE GESTION ET PREVENTION DES DECHETS  
AUTORISATION D'APPEL A CANDIDATURE POUR L'EXTENSION DES CONSIGNES DE TRI****Exposé :**

L'extension des consignes de tri à tous les emballages ménagers consiste à étendre le tri à tous les emballages ménagers en plastique (films, pots, barquettes...) au regard des progrès techniques et industriels réalisés depuis ces dernières années. La mise en place des extensions des consignes de tri est un moment important pour les collectivités locales, les établissements publics et surtout pour les usagers du service public d'élimination des déchets. Elle permet de clarifier et de simplifier les messages portant sur le tri des emballages ménagers, et répond ainsi à une attente forte des usagers.

Dans le cadre de l'exercice de cette compétence, le SDEDA a signé une convention pour la période 2018-2022 avec les éco-organismes CITEO et Adelphe. CITEO est un éco-organisme agréé par l'État pour les filières des Emballages ménagers et des Papiers graphiques, Adelphe est également un éco-organisme agréé par l'État pour la filière des Emballages ménagers.

CITEO et Adelphe mettent en œuvre les actions nécessaires pour contribuer activement à l'amélioration des performances de recyclage pour atteindre, en 2022, les objectifs nationaux suivants : 75 % de recyclage de l'ensemble des emballages ménagers mis sur le marché en France, 65 % de recyclage de l'ensemble des déchets de papiers graphiques gérés par le service public de prévention et de gestion des déchets mis sur le marché en France.

Pour contribuer à l'atteinte de ces objectifs nationaux, CITEO et Adelphe mènent des actions visant à mobiliser tous les acteurs concernés pour augmenter le taux de collecte et de tri des déchets d'emballages ménagers et de papiers graphiques en vue de leur recyclage par les extensions de consignes de tri.

Conformément à l'agrément confié par l'Etat à CITEO et Adelphe, plusieurs phases d'appels à projets ont été proposées depuis 2018 pour que chaque collectivité ou établissement public se positionne pour déployer les consignes élargies à ses habitants afin de respecter l'échéance réglementaire du 31/12/2022.

C'est dans ce cadre que le SDEDA a répondu à l'appel à candidature sur l'extension des consignes de tri afin que l'ensemble du territoire puisse en bénéficier (une partie du territoire de l'Aube en bénéficiait déjà).

Le SDEDA se positionne ainsi pour porter en son nom les dossiers des collectivités et établissements publics qui souhaitent passer en extension de consignes de tri sous la forme d'un dossier unique.

**Décision :**

Au bénéfice de ces informations, il vous est proposé :

- **D'AUTORISER le Syndicat Départemental d'Élimination des Déchets de l'Aube à porter le dossier "Extension de Consignes de Tri" pour le compte de Troyes Champagne Métropole.**